affirmer dans ces pénibles circonstances toute sa sympathie à la malheureuse veuve.

M. Foubert, chef du secrétariat particulier du ministre de l'intérieur, est arrivé par le train de quatre heures et demie ; il s'est immédiatement rendu à la préfecture pour porter à Mme Barrême et à la famille de la victime les condoléances du ministre de l'intérieur.

LA VICTIME

M. Barrême, que quelques-uns de nos confrères ont confondu avec M. Hélion Barrême, était né le 25 avril 1839.

Il avait été avocat au Conseil d'Etat et à la cour de cassation. Nommé sous-préfet de La Flèche le 24 mai 1876, il avait donné sa démission le 24 mai 1877.

Depuis, il avait été successivement secrétaire général de la préfecture de la Gironde, préfet des Deux-Sèvres et enfin préfet de l'Eure. Il remplissait cette dernière fonction depuis le 30 mars 1881.

M. Barrême était chevalier de la Légion d'honneur. Il était marié et père de trois enfants : un jeune garçon de quatorze ans, une petite fille de treize ans et une de cinq ans.

De taille moyenne, mais vigoureusement charpenté, il portait des favoris « à la Bismarck » et avait le menton complètement rasé. C'était un fort bel homme, très coquet, toujours très élégamment vêtu, ne souffrant pas le moindre pli à ses habits.

DERNIERS DÉTAILS

La police de sûreté a mis à la disposition du parquet de Versailles un certain nombre d'agents.

Tandis que les uns battent les environs de Maisons-Laffitte, d'autres fouillent les environs de Mantes. Mais nous croyons que c'est encore à Paris qu'il faudra rechercher l'assassin.

LA QUESTION WAGNÉRIENNE

Le *Figaro* publie la lettre suivante de Mme Juliette Adam :

A Monsieur Francis Magnard.

Paris, le 13 janvier 1886.

Mon cher ami,

Je suis mise aujourd'hui en cause par les wagnériens, qui m'accusent de leurs inconciliables mystérieux et concluent qu'il faut me démasquer.

Etais-je donc masquée ?

J'ai tant de fois dit et imprimé ma haine contre Wagner, que je ne croyais pas avoir à la redire et à la réimprimer. Cette haine date de loin.

J'ai connu Wagner dans le salon de Mme d'Agoult (Daniel Stern), un salon de l'opposition sous l'Empire, où venaient MM. Grevy, Carnot, Littré, Emile de Girardin, un grand nombre d'artistes, — car on se rappelle que l'art avait une opinion à cette époque, droit que MM. les wagnériens contestent à cette heure au patriotisme. Les artistes avaient pris parti contre l'Empire. Wagner en fut le bénéficiaire de notre milieu, qui se trouva, lorsqu'il s'agissait d'une action antibonapartiste, des légitimistes, des orléanistes aux républicains. Il sut exploiter cette situation, et, nous nous engageâmes pour le défendre dans toutes les discussions sur son talent. Des concerts aux Italiens, où les beaux morceaux du *Lohengrin* étaient détachés et où l'ensemble ne fut pas imposé aux oreilles françaises, eurent du succès.

Ce milieu, qui lui avait été dévoué et ami, à peine l'eut il exploité qu'il le trahit. Il se plaça sous la protection de Mme de Metternich, et revint à Paris protégé par l'Empire qui, que nous n'avions fait connaître, nous blessant dans ce qu'on a de plus cher après le patriotisme, dans notre parti vaincu.

A grands frais, quoiqu'il y eut alors de jeunes maîtres français, l'Empire fit jouer à l'Opéra le *Tannhauser*. Le *Tannhauser* déplut, parce qu'on l'imposa tout entier aux oreilles françaises.

Pourquoi s'étonner qu'un grand nombre de Français ne goûtent pas la musique de Wagner, quand Wagner lui-même a écrit des volumes pour prouver que la musique italienne est sans valeur, que la musique française est ridicule dans Gounod, grotesque dans Auber ? etc.

Après avoir usé et abusé de la France impériale, Wagner insulta cette France défaite.

On nous dit : « Qu'importe que Wagner ait été gallophobe ? De grands maîtres allemands l'avaient été avant lui. » C'est vrai ! Ils avaient raison de nous haïr, car ils appartenaient à une patrie vaincue !

L'Allemagne des grands maîtres, que nous applaudissons en France chaque jour, comme nous sommes prêts à applaudir les maîtres allemands nouveaux qui n'ont point personnalisé l'injure jetée par un vainqueur à notre patrie vaincue, l'Allemagne patriote me comprendrait mieux, si je m'adressais à elle, que certains Français !

Est-ce qu'à elle vaincue on lui eut fait applaudir Musset, qui n'avait point insulté pourtant, mais qui avait écrit :

« Nous l'avons eu, votre Rhin allemand,
« Il a tenu dans notre verre. »

L'Allemagne victorieuse nous mépriserait si nous applaudissions la strophe de Becker : « Ils ne l'auront pas, le Rhin allemand, jusqu'à ce que les ossements du dernier homme soient ensevelis sous les vagues. »

Si l'on doit jouer à Paris de *Lohengrin*, que ce soit dans un théâtre libre, subventionné par la colonie allemande, qui a le droit d'admirer Wagner, mais qu'il ne soit point donné officiellement sur un théâtre français subventionné par l'Etat, alimenté par les contribuables dont les fils, des frères sont morts en 1870.

On me répondra : Wagner est mort.

Nos morts à nous, sont-ils ressuscités ?

Je voudrais discuter avec calme, mettre quelque ordonnance dans mes arguments.

Je ne le puis, mon émotion est trop violente.

Je me reporte tout à coup aux derniers jours du siège de Paris, puis à la capitulation.

Les portes sont ouvertes. Dans la première lettre que je reçois de l'étranger, je lis une phrase de Wagner, qu'on me cite :

« Il faut brûler Paris ! »

Pour ceux qui comprennent le patriotisme *d'une certaine façon*, de telles injures à de tels moments, sont inoubliables.

L'art, dans sa haute sérénité, peut devenir une consolation aux plus grandes douleurs ; mais c'est à la seule condition qu'il n'y ait point de rapports entre lui et d'éternels souvenirs...

Pour moi, lorsque j'entends la musique de Wagner, j'entends la marche des soldats du vainqueur, le chant de ses triomphes, les sanglots de la défaite.

Et que ceux qui m'obligent à prendre la plume ne croient pas que je suis isolée. Il y a, dans le grand monde, dans la bourgeoisie et dans le peuple des femmes de France qui sont légion et qui éprouvent le patriotisme comme moi.

JULIETTE ADAM.

On sait que M. Hude, député de la Seine, avait déposé, au début de la législature, une proposition de loi sur le mouillage des vins, qu'il avait soumise à plusieurs de ses collègues de la représentation de la Seine. Ceux-ci formulèrent quelques observations qui peuvent se résumer ainsi : La législation actuelle est certainement trop sévère, mais ce n'est pas une raison pour tolérer le mouillage. M. Hude a donc convoqué hier les députés de la Seine pour leur exposer l'économie de sa proposition.

Cette proposition consiste : 1° à modifier la loi de 1851 et à reconnaître le droit au mouillage des vins ; 2° à supprimer le laboratoire municipal et à le remplacer par des dégustateurs comme ceux existant autrefois ; 3° à accorder une amnistie à tous les marchands de vin condamnés pour délit de mouillage.

La réunion, qui était très peu nombreuse, a nommé une sous-commission de cinq membres chargée d'examiner la question ; ces cinq membres sont : MM. Michelin, Yves Guyot, de Hérédia, Frédéric Passy, Hude.

Il est peu probable que la sous-commission fasse un rapport favorable.

COURRIER PARLEMENTAIRE

AU PALAIS BOURBON

LA SÉANCE

M. Pierre Blanc, doyen d'âge, présidait encore cette séance au début de laquelle le bureau définitif n'était pas constitué.

On a dû compléter, en effet, le bureau pour 1886 par la nomination du troisième questeur.

Après quelques observations de M. Le Provost de Launay, déclarant qu'il s'est abstenu, mardi, de prendre part au vote pour la constitution du bureau, parce qu'il jugeait que la place faite à la minorité n'était pas suffisante, on a ouvert le scrutin pour l'élection du troisième questeur.

***

A quatre heures, le scrutin était clos, et il y avait suspension de séance. A quatre heures vingt, M. Pierre Blanc proclamait les résultats, hélas ! négatifs. Il manquait une voix à M. Martin Nadaud pour être proclamé questeur. La majorité absolue était de 208 suffrages, et l'honorable député de la Creuse n'avait pu en réunir que 207 ! M. Noël Parfait arrivait par derrière à une assez grande distance, avec 140 voix. Faute d'un point, Martin Nadaud a donc failli perdre son siège de questeur.

Le pire, c'est qu'on a dû recommencer une troisième fois : scrutin à la tribune, dépouillement, pointage et le reste.

Enfin, à cinq heures et demie, M. Floquet s'est dirigé vers le fauteuil présidentiel qu'occupait encore M. Pierre Blanc, et s'est préparé à en prendre possession. C'était un signe indubitable que le bureau était définitivement constitué.

Cette fois-ci, M. MARTIN NADAUD est élu *questeur* par 251 suffrages.

M. Pierre Blanc déclare que la Chambre des députés est constituée et cède, non sans une chaleureuse poignée de main, le fauteuil à M. Floquet, qui s'installe, aux applaudissements de la gauche, et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au nom de la Chambre, je remercie notre cher, notre éloquent doyen et les membres du bureau provisoire ; au nom des membres du bureau définitif que vous venez d'élire, je remercie l'Assemblée et je m'engage pour tous à mettre à votre service l'activité, le zèle, l'impartialité que tous nos collègues ont le droit d'exiger de nous.

Pour moi, messieurs, les témoignages de votre confiance, trois fois répétés en quelques semaines, me remplissent de reconnaissance.

Je comprends que je les dois moins à un mérite personnel qu'à ce sentiment de stabilité nécessaire qui est le vœu de la majorité républicaine, dans la Chambre comme dans le pays. Laissez-moi croire aussi qu'en maintenant la grande autorité de la présidence entre les mains d'un homme dont les opinions vous sont bien connues, vous avez voulu faire entendre que l'union des républicains n'est pas réduite à la défensive, mais qu'elle doit avoir pour but supérieur la réalisation des progrès et des réformes que contient le nom seul de République, et pour lesquels la démocratie lutte depuis tant d'années.

Dans les grands débats qui vont occuper cette législature, je ne me dissimule pas les difficultés de ma mission. J'ose donc invoquer encore votre bienveillance qui m'a soutenu jusqu'ici. Le plus grand malheur qui pût m'arriver dans l'exercice de ma fonction serait de blesser, contre ma volonté, un seul de mes collègues.

Soyez d'avance tous convaincus que mon unique souci, en toute circonstance, sera de protéger la dignité de vos délibérations et d'assurer la tribune à toutes les opinions, conformément aux principes du gouvernement représentatif et de la liberté républicaine.

***

A peine M. Floquet se rasseyait au milieu des applaudissements de toute la gauche, que le président du conseil montait à la tribune et, de sa voix claire, donnait lecture du message présidentiel, que nous publions en tête du journal.

Cette lecture a été applaudie par les gauches. La droite n'a pas manifesté aussi bruyamment qu'on aurait pu le croire ses sentiments hostiles. Seules, les voix du noble duc de la Rochefoucauld et de M. Paul de Cassagnac se sont fait vaguement entendre. Puis la séance a été levée.

A l'issue de la séance, M. Steenackers avait déposé une proposition de loi ayant pour objet de remplacer la carte postale par la carte-lettre.

Samedi, ce sera le tour de la lecture de la déclaration ministérielle.

AU LUXEMBOURG

LA SÉANCE

On a procédé, sans incidents, à la nomination du bureau définitif pour 1886. Voici les résultats :

Président : M. LE ROYER, élu par 149 suffrages.

Vice-présidents : MM. GUSTAVE HUMBERT (147 voix) ; PEYRAT (142) ; TEISSERENC DE BORT (142) ; MAGNIN (138).

Secrétaires : MM. GUSTAVE DENIS (138) ; BARBEY (137) ; FRÉZOUL (135) ; de VERNINAC (135) ; GUYOT-LAVALINE (131) et CLÉMENT (147 suffrages, au second tour).

Questeurs : MM. CORBON (139) ; RAMPONT (138) ; général PÉLISSIER (138).

***

Ces résultats étaient proclamés à quatre heures et demie. M. Carnot, président d'âge, a invité le président définitif pour 1886, l'honorable M. Le Royer, à prendre place au fauteuil, et le nouveau président a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs les sénateurs,

Au moment où vous me donnez une nouvelle preuve de confiance, mon premier besoin est de vous exprimer ma profonde gratitude, et pour répondre à cette confiance, je prends l'engagement de faire respecter, comme par le passé, les prescriptions de notre règlement qui sont la condition première de la dignité de nos débats.

Je remercie les membres du bureau provisoire et spécialement notre vénérable et vénéré doyen dont le discours, dicté par une longue expérience parlementaire, et un ardent patriotisme nous servira de guide ; nous suivrons ses conseils.

En terminant, j'exprime le vœu que l'esprit sage, politique autant que patriotique qui a toujours éclairé nos débats, continue comme par le passé, à inspirer le Sénat.

Cette allocution a été vivement applaudie à plusieurs reprises.

Le ministre de la justice, M. Demôle, est ensuite monté à la tribune pour donner lecture du Message présidentiel, qui a été très favorablement accueilli.

Le Sénat s'est ajourné à samedi, trois heures.

LÉO BRON.

LES ÉCRÉHOU

Les députés de la Manche ont eu une entrevue avec le nouveau ministre de la marine au sujet des bruits d'après lesquels les Anglais fortifieraient les Ecréhou.

L'amiral Aube a communiqué à ces députés la dépêche suivante qu'il a reçue de l'amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime de Cherbourg :

Monsieur le ministre,

Dans ma lettre du 6 janvier dernier, j'avais l'honneur de vous adresser un numéro du *Nouvelliste de Rouen* qui reproduisait un article d'une feuille de Paris relatif aux Ecréhou.

Les derniers renseignements que je tiens de nos agents dans les localités voisines de ce groupe d'îles me permettent de vous affirmer qu'il n'y est effectué aucun travail de la nature de ceux dont il est parlé dans les journaux.

Du cap de Carteret, on peut distinguer à l'œil nu tous les détails des Ecréhou, y voir même circuler les personnes ; de plus, nos pêcheurs de cette partie de la côte visitent journellement ces îlots.

Veuillez agréer, etc.

BERGASSE DUPETIT-THOUARS.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

L'ASSASSINAT DE LA RUE SAINT-MARTIN

CONDAMNATION A MORT

Audience du 14 janvier.

(Suite)

Fin du réquisitoire

En terminant, M. Banaston adjure les jurés de se montrer impitoyables « à une époque où les crimes sont plus nombreux que jamais », et il leur cite celui qui a été commis avant-hier rue Beaubourg, ce qui semble produire une impression profonde sur le jury.

Le réquisitoire est achevé à une heure et demie.

Plaidoyer de Me Laguerre

Me Laguerre avait à remplir une tâche ardue ; il se heurtait, en effet, sinon à une preuve matérielle absolue, du moins à un ensemble de présomptions tellement graves, et surtout à une accusation si formelle venant de la femme Fèvre, qu'il lui était bien difficile d'obtenir du jury l'acquittement de son client.

Il annonce, cependant, au commencement de sa plaidoirie, qu'il espère faire passer dans l'esprit des jurés la conviction profonde qu'il a de l'innocence de Barbier.

Et aussitôt il pose la question :

La preuve a-t-elle été faite ?

Non, répond-il ; Maton est mort, a été tué, dit-on, le 15 octobre entre trois heures et trois heures et quart. Barbier a quitté son domicile, il est vrai, le même jour, de trois heures à quatre heures moins le quart. Mais rien ne démontre que ces trois quarts d'heure il les ait passés chez Maton.

Cependant, pour soutenir l'accusation qui pèse sur lui, on a habilement groupé un certain nombre de circonstances qui n'ont qu'un tort : c'est d'être les unes futiles, les autres invraisemblables.

Prenant un exemple : « Comment, interroge Me Laguerre, Barbier a-t-il pu pénétrer dans le domicile de Maton ? Avec les clefs limées qu'on a retrouvées plus tard ? Mais l'expérience a démontré que ces clefs étaient impuissantes à ouvrir la porte extérieure du domicile de Maton. »

Admettons pourtant que Barbier ait réussi à s'introduire dans la chambre de Maton, sait-il si Maton rentrera seul ? Ne sera-t-il pas accompagné d'un ami ou d'une amie, comme il le savait quelquefois ? Que fera alors l'assassin ?

Enfin Maton, en rentrant chez lui, a retiré ses bottines, les a remplacées par ses pantoufles. Barbier aurait donc assisté à ces préparatifs qui ont certainement demandé une dizaine de minutes.

Tout cela est bien invraisemblable, affirme Me Laguerre.

Mais ce qui est bien plus impossible à croire, c'est que Barbier soit revenu, le soir après onze heures, organiser l'abominable comédie du suicide ». Il a échappé au danger d'être surpris pendant qu'il accomplissait son crime, et il reviendrait quelques heures plus tard risquer sa tête dans la chambre de sa victime exposé à y rencontrer la police déjà prévenue du crime, et guettant le coupable ? Cela est humainement impossible.

Barbier a passé la nuit à l'hôtel de la rue Saint-Martin, et c'est la femme Fèvre elle-même qui nous l'a dit : elle est allée y louer une chambre pour lui et a payé cette chambre d'avance. Le logeur, il est vrai, ne se souvient pas avoir vu l'accusé ; cela n'a rien d'étonnant, mais si Barbier n'était pas venu, le logeur s'en souviendrait, car il ne lui arrive pas souvent de percevoir le prix de location d'une chambre qu'on ne vient pas occuper.

L'accusation s'appuie sur quatre ordres de preuves : les égratignures que Barbier portait à la figure et aux mains ; les lettres anonymes ; la misère chez Barbier faisant subitement place à l'opulence ; enfin les dénonciations de la femme Fèvre.

Me Laguerre les discute successivement avec son habileté habituelle, et il arrive à cette conclusion que rien ne prouve que Barbier soit l'assassin de Maton.

Comment donc alors ce dernier est-il mort ? Ce n'est pas à moi, dit Me Laguerre, de faire la lumière sur ce point.

Maton recevait fréquemment chez lui des femmes de mauvaise vie ; pourquoi ne serait-il pas tombé sous les coups des souteneurs de celles-ci ? Quelques jours avant sa mort, il avait reçu une caisse renfermant un chandelier et un marteau sans manche ; il paraît que ces objets, dans l'argot des souteneurs, signifient : menaces de mort.

Me Laguerre termine son plaidoyer par un chaleureux appel, non pas à la clémence ou à la pitié du jury, mais à son esprit éclairé et judicieux, et il demande l'acquittement de son client, sans avoir dit un mot des circonstances atténuantes.

Plaidoirie de Me Crochard

Le défenseur des femmes Fèvre et Pichon prend la parole à trois heures et demie.

Le ministère public ayant abandonné l'accusation en ce qui concerne la femme Pichon, Me Crochard n'a plus à s'occuper que de la femme Fèvre ; il présente sa défense en termes excellents et pleins de chaleur.

Au moment de prononcer la clôture des débats, le président pose à Barbier la question habituelle :

— Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

— J'ai à ajouter que si on me condamne, on condamnera un innocent.

LE VERDICT

A quatre heures et demie, le jury se retire dans la chambre des délibérations, et il en rapporte une heure plus tard un verdict affirmatif en ce qui concerne Barbier, et négatif à l'égard des autres accusés.

En conséquence, M. le président ordonne la mise en liberté de Parrot, Tissot et des femmes Fèvre et Pichon.

Et la cour, après une assez longue délibération pour statuer sur la demande de la partie civile, prononce contre Barbier **la condamnation à la peine de mort.**

Il est en outre condamné à restituer à Albéric Maton les titres dérobés à Eugène Maton ; la femme Pichon devra rembourser les quarante francs de coupons qu'elle a reçus de sa fille.

Barbier a entendu la lecture de l'arrêt avec beaucoup de calme et de fermeté.

En se retirant, les menottes aux mains, il murmure ces mots :

— C'est monstrueux, la justice !

EDGARD TROIMAUX.

L'ÉCHAUFFOURÉE DE CARTHAGÈNE

On mande de Carthagène que l'état du général Fajardo est très grave.

De nouvelles arrestations ont été opérées. Des canonnières surveillent les eaux de Carthagène. Elles n'ont rencontré aucun bâtiment suspect.

Le *Correo* publie un plan de Carthagène qui permet de comprendre les dépêches officielles sur le mouvement insurrectionnel qui s'est produit dans cette ville.

Les insurgés ont été les maîtres du fort Saint-Julien pendant trente heures.

Le *Correo* demande comment il se fait que durant tout cet espace de temps les autorités de Carthagène n'aient pas été informées de cette occupation du fort, et que les 40 soldats qui y tenaient garnison n'aient pas fait de résistance. Il espère que le procès qui va avoir lieu fera le jour sur ces faits.

Le *Correo* ajoute qu'on fait à Saragosse une saisie de papiers importants.

Le *Progreso* publie un télégramme de Paris qui déclare absurde la nouvelle d'une entrevue entre MM. Ruiz Zorilla et Paul Angulo. Aucun rapport n'existe entre ces deux personnages.

EXPLOSION
DE LA CARTOUCHERIE DE DOUAI

Une dépêche de Douai nous apprend qu'un effroyable cataclysme s'est produite hier, à la cartoucherie de cette ville.

Hier matin, une trentaine d'ouvrières de la cartoucherie avaient commencé leur travail quotidien dans l'un des ateliers de l'établissement. Cet atelier est placé sous la direction de l'artificier Gilquin.

Tout à coup, une formidable explosion s'est produite dans cet atelier qui était spécialement affecté au travail de destruction des cartouches hors d'usage. La toiture de l'atelier s'effondrait, blessant presque toutes les ouvrières et l'artificier Gilquin.

Il résulte d'un commencement d'enquête que cette catastrophe est due à l'imprudence commise par une des ouvrières, la femme Galippe, qui a provoqué l'explosion en posant une brique chaude sur un baril contenant de la poudre.

Cette ouvrière a été l'une des plus cruellement blessées. Elle a été, comme ses compagnes, transportée à l'Hôtel-Dieu.

Dans sa séance de vendredi dernier, la Société nationale d'acclimatation a entendu une communication de M. Ravaret-Watel, relative à l'ostréiculture. Ce membre a fait ressortir l'importance de la culture artificielle des huîtres qui est venue se substituer à la production naturelle des bancs aujourd'hui épuisés.

M. le professeur Dareste a ensuite entretenu l'assemblée de l'incubation artificielle et des dangers que présentent, pour le succès des éclosions, la trépidation, et d'une façon générale, les vibrations.

Enfin, M. Hédiard a présenté des fruits exotiques comestibles dont la culture pourrait être tentée dans le midi de la France.

UNIFICATION DES RETRAITES
DES
SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS

Tous les militaires retraités du département de la Seine ayant la loi du 23 juillet 1881, sont invités à se réunir, le dimanche 31 janvier courant, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de l'Elysée-Montmartre, pour s'entendre sur les mesures définitives à adopter en vue d'arriver à l'unification des retraites, réclamée mensuellement dans toutes les villes de France, depuis trois ans.

Pour préparer cette grande réunion, les membres du Comité central se trouveront, le samedi 23 janvier, au bureau du Comité à huit heures du soir, afin de discuter les différentes propositions présentées par chacun d'eux.

Le Président du Comité,
AILLAUD.

Le Rapporteur,
GRÉMIN.

FAITS DIVERS

Ordonnance de non-lieu. — Nous avons mentionné hier l'infanticide commis par une fille B..., habitant chez son père, rue du Faubourg-Saint-Martin, 194.

C'est à tort, que l'on dit que cette fille avait des rapports incestueux avec son père, qui est un très honnête homme jouissant de l'estime des gens qui le connaissent.

M. B..., qui avait été arrêté en même temps que sa fille, a été mis en liberté après avoir subi un interrogatoire du juge d'instruction.

Ajoutons que ce malheureux père venait d'assister à l'agonie de l'un de ses fils, lorsqu'il a été arrêté.

Le crime de la rue Beaubourg. — (*suite*). — L'enquête se poursuit activement.

M. Athalin, juge d'instruction, et M. Trobert ont passé l'après-midi d'hier dans la boutique des époux Laplaige.

La scène du crime a été reconstituée ; il est à peu près certain que c'est au bas de

---

FEUILLETON DE L'*ÉCHO DE PARIS*

DU 16 JANVIER 1886

(93)

LE

Docteur Claude

PAR

HECTOR MALOT

QUATRIÈME PARTIE

II

— SUITE —

— C'est ton ami Lajardie, — un ami bien exaspérant souvent par ce qu'il dit, — qui prétend que tous les hommes ont un passé.

Bien qu'elle parût rassurée, sa voix tremblait et montrait son trouble.

Après quelques secondes de réflexion, il voulut s'expliquer sur ce sujet une bonne fois pour toute.

— Le passé des hommes qui adorent leur femme, dit-il n'existe pas, il n'a même jamais existé. Il ne faut pas raisonner de l'amour d'après ce que nous sentons ou ce que nous avons éprouvé. Eh bien, quand on se place à ce point de vue de l'expérience générale, on constate qu'un amour nouveau efface sans retour et irrévocablement un amour qui l'a précédé ; il en efface jusqu'au souvenir. Si cela est vrai de l'amour qu'inspire une maîtresse, combien cela l'est-il plus encore de l'amour qu'inspire une femme bien-aimée, sa femme, à soi. A sa femme on donne son nom, son honneur, pour sa femme on travaille, sa femme on l'estime, on lui reconnaît toutes les vertus, on la respecte, on la fait respecter, on veut des enfants d'elle, on recherche les liens qui peuvent vous unir à elle plus solidement.

Parlant ainsi, il lui passa un bras autour de la taille.

— Je l'écoute, dit-elle tendrement, va va.

— Sa femme on la dirige dans la vie ; on croit qu'on lui est indispensable ; on a des attentions et des tendresses maternelles pour elle. Et ces sentiments, on ne les éprouve que pour la petite femme aimée, pure, honnête la femme de son choix, sa femme. Si tu connaissais la vie, sainte petite ignorante, tu saurais qu'à une maîtresse on ne donne rien de tout cela. Parfois, une maîtresse étourdit son bonheur, et lui fait faire ou lui fait dire bien des sottises, mais si un jour elle lui demande son appui on simplement son bras aux yeux de tous, le meilleur ! pour des excuses pour refuser. Si peu redoutée que cela soit, cela est ainsi ; cependant. Alors, qu'est-ce qu'une femme honnête et aimée peut craindre de pareils souvenirs ? Qu'en reste-t-il ? Bien souvent rien du tout. Quelquefois même un certain mépris pour celle qui, à un moment donné, a, cependant soulevé en vous des élans d'enthousiasme ; car le jour où la tête ne s'exalte plus, la maîtresse qu'on a cru aimer n'est même plus estimée ; si, par hasard, on découvre qu'elle a eu depuis d'autres amants on s'en amuse et on en rit ; plus elle en a, plus c'est drôle. Voilà la vie, chère adorée, voilà le cœur humain, sinon toujours, au moins le plus souvent. Que la femme que vous avez épousée vous trompe, vous la tuez...

Elle se jeta dans ses bras :

— Alors, dit-elle en souriant, je suis assurée de ne mourir que de vieillesse.

III

Bien que Véronique n'eût pas de plus grande joie que d'être seule avec son mari en tête-à-tête, seule pour le dîner, seule pour la soirée, seule toujours, elle avait pensé qu'elle devait recevoir Nathalie à dîner une fois par semaine, elle avait naturellement fait part de cette idée à Claude.

— Nathalie devait bien s'ennuyer dans son petit appartement, n'était-il pas convenable qu'ils l'invitassent à dîner, tous les jeudis, en même temps que c'était s'acquitter d'un devoir de convenance, c'était payer une dette de reconnaissance, d'amitié, de parenté.

Comme sa femme, Claude eut préféré le tête à tête à ces réunions, et cela pour les mêmes raisons que Véronique, puis aussi pour des raisons qui lui étaient personnelles. Nathalie le gênait, et il eût voulu qu'elle ne se trouvât pas en tiers entre sa femme et lui, mais il n'avait pas pu s'opposer au désir de Véronique, et il avait donné son autorisation à cette invitation se promettant tout bas d'atténuer ses effets désagréables par d'autres invitations faites pour le même jour, devant deux ou trois personnes il serait beaucoup plus libre que devant Nathalie, la conversation prendrait une marche générale au lieu de rester embarrassée et difficile sur des sujets intimes.

Mais Nathalie n'avait pas accepté ces invitations :

— Il ne faut pas déplaire à ton mari, avait-elle répondu à Véronique, il n'a pas voulu que je reste dans cette maison, afin de vivre avec toi dans une étroite intimité. Je ne veux pas troubler votre tête à tête, au moins pour le moment ; nous verrons plus tard.

Bien entendu elle n'avait pas souci de troubler ou de ne pas troubler leur tête-à-tête, mais elle voulait s'épargner les souffrances qu'elle endurait à les voir se témoigner mutuellement leur tendresse et leur amour : cela était au-dessus de ses forces.

Il importait qu'elle ne se trahît point et qu'elle continuât de leur montrer et de montrer à tous le masque souriant qu'elle avait adopté. Placée entre eux à table ou au coin du feu, elle n'eut peut-être pas été maîtresse de se contenir, et certainement elle eut éclaté devant un regard trop tendre ou une parole trop passionnée. Mieux valait ne pas s'exposer à ce danger, mieux valait ne pas voir Claude, que le voir aux genoux de sa femme.

Mais pour renoncer à ces dîners, elle n'avait pas renoncé à exercer sa surveillance sur Véronique, et il était rare qu'elle laissât s'écouler un jour sans venir au boulevard du Château « en passant » et généralement elle s'arrangeait pour arriver pendant l'absence de Claude ; elle s'épargnait ainsi la colère et la douleur que lui causeraient des scènes de tendresse trop vive, en même temps qu'elle s'assurait le moyen d'interroger Véronique librement et de la faire parler.

Presque toujours quand elle arrivait, elle trouvait Véronique travaillant à sa layette et tout naturellement c'était de l'enfant qu'on parlait.

La première fois qu'elle avait vu Véronique occupée à coudre un béguin, elle avait éprouvé un saisissement tel qu'elle était restée quelques secondes sans pouvoir articuler un mot, mais quand elle avait été rassurée par quelques paroles de Véronique, elle avait trouvé que ce travail, qui l'avait d'abord si cruellement suffoquée, pouvait lui fournir des prétextes commodes pour faire jour par jour l'enquête qu'elle avait si grand intérêt à poursuivre.

— Pour quand ? disait-elle en arrivant.

Et après que Véronique avait été obligée de répondre que la situation n'avait pas changé, elle continuait :

— Vous ne me donnerez donc jamais un enfant, que je sois sa marraine ?

Et ce fut le soir, Véronique, qui racontait fidèlement à son mari tout ce qu'elle avait fait dans sa journée, tout ce qu'elle avait dit et ce qu'on lui avait dit, rapportait ce propos à Claude, celui-ci se disait que décidément Nathalie était bien guérie et qu'il avait eu tort de la croire capable de mettre à exécution les menaces qu'elle avait pu proférer dans un accès de colère, mais dont cette colère seule devait porter la responsabilité. Violente, oui sans doute, passionnée, exaltée, mais cela seulement.

Et si parfois en rentrant, le lendemain, il la trouvait près de Véronique, il adoucissait volontairement, par un sentiment de pitié, la réserve et la froideur qu'il avait pris l'habitude de lui marquer. A la regarder il se sentait même quelquefois attendri, si elle était sincère, comme elle avait dû souffrir. Autrefois elle était recherchée et même coquette dans sa toilette et sa tenue, maintenant il semblait, au contraire, qu'elle se fût abandonnée. Ce n'était plus la femme superbe d'audace qu'il avait connue, fière de sa beauté, défiant les faiblesse de la commune nature. Enfoncée dans un fauteuil où elle se tenait comme engourdie dans une molle langueur, elle ne laissait paraître quelque chose de son ardeur ancienne que dans quelques éclairs que lançaient tout à coup ses yeux noirs cernés ; mais cet éclat d'un feu sombre s'éteignait aussitôt ; elle reprenait son attitude humble, et quand elle se levait pour partir c'était nonchalamment qu'elle s'en allait, marchant avec lassitude, n'ayant plus rien de cette légèreté et de cette souplesse autrefois si remarquables en elle.

(*A suivre.*)